République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Commune de Locmiquélic
Canton d'Hennebont

N° d'enregistrement
2026 / 230

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1
Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue Dominique le Garff,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 30 novembre 2026, la rue Dominique le Garff est en circulation alternée.
Le mercredi 02 décembre 2026 la **circulation est interdite** à compter de 9h00 , le stationnement est interdit au droit du chantier afin d'effectuer des travaux de raccordement AEP.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation par l'entreprise intervenante : LEFEVRE – TPC OUEST

Article 3 :

La Gendarmerie et La police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 02 novembre 2026

Monsieur le Maire,

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC * 56 MORBIHAN

Eric PATUREL